

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Table de concertation
des **groupes de femmes**
de **Lanaudière**

La parité,
j'y gagne!



POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

Nous, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé, affirmons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un fondement de notre vision du développement.

Notre instance souhaite se doter d'une politique d'égalité afin de favoriser une meilleure représentation des femmes et des hommes au sein du conseil. Elle implique que les femmes et les hommes participent de manière équitable aux prises de décision, aux échanges d'idées, discussions, au partage du pouvoir et à leur imputabilité.

Les valeurs de notre municipalité sont, sans équivoque, l'écoute, le respect, l'ouverture, la justice sociale et la participation citoyenne.

L'écoute se traduit par l'attention apportée aux propos, points de vue et commentaires de chaque personne.

Le respect implique automatiquement un principe d'ouverture sur la différence (âge, sexe, diversité culturelle, etc.) mais également un engagement de tolérance.

L'ouverture se définit par l'acceptation sans jugement prédéfini à la différence, qu'elle soit en lien avec les points de vue, l'origine, l'âge le sexe, la diversité culturelle, etc.).

La justice sociale représente l'égalité des chances (peu importe les classes sociales, le sexe, etc.). La municipalité de Sainte-Marie-Salomé souhaite, par l'affirmation de cette valeur, que la justice sociale existe pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, ainsi que pour les organismes et organisations de sa communauté.

La participation citoyenne sera favorisée en vertu du principe d'équité à travers la répartition égale des tâches et du pouvoir dans les différents comités du conseil municipal.





POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

Une volonté gouvernementale

En 2008, l'adoption de l'amendement apporté au préambule de la *Charte des droits et libertés de la personne* consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur phare de la société québécoise.

En 2006, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Par la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2015, cette politique confirme l'importance de mettre à contribution les partenaires régionaux et locaux tant dans la promotion que dans la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.¹

Une volonté régionale (La parité dans Lanaudière)

La région de Lanaudière compte plusieurs municipalités qui, actuellement, travaillent à l'adoption d'une politique de parité. La municipalité de Saint-Calixte, dans notre MRC de Montcalm, a été la première à adopter, au printemps 2015, une politique favorisant la parité entre les femmes et les hommes au sein de sa municipalité.

La MRC de Montcalm a adopté, le 16 juin 2015, la « Politique de tolérance zéro » pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous de la MRC de Montcalm.

Le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière est né en décembre 2013 suite à une initiative de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière qui sentait le besoin d'offrir la possibilité d'échanges et de partenariat entre femmes impliquées au niveau politique, et ce, dans toutes sortes de conseils municipaux, d'organismes ou d'entreprises.



¹ Inspiré de « Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes/femmes », Récif02, Table de concertation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2011.



POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

Une volonté de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

La présente politique de parité est la première politique établie par le conseil municipal afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice du pouvoir.

La proportion actuelle au conseil municipal est d'une mairesse, de deux conseillères et de quatre conseillers.

Par l'adoption de cette politique le conseil municipal souhaite adopter des mesures pour favoriser une représentation paritaire des femmes et des hommes dans ses différentes instances de participation. Elle souhaite aussi favoriser le partage équitable des représentations et des délégations sur différents comités.

Portrait de la population (données sexuées)

Population totale : 1 240 personnes. (2012)

Nombre de femmes : 600

Nombre d'hommes 640 ²

Familles avec enfants en 2011 : 190

Familles monoparentales : 35

Familles monoparentales dont le parent seul est une femme : 25³

Personnes vivant seules sur le territoire en 2011 : 120

Femmes vivant seules : 40

Hommes vivant seuls : 80 ⁴



Données sexuées concernant la gestion interne

La municipalité compte une employée au poste de directrice générale, d'un employé au poste d'inspecteur, un employé sur la voirie. L'été, la municipalité embauche l'aide de deux étudiants (souvent 1 homme et 1 femme).

² Statistique Canada, Division de la démographie et institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, février 2013.

³ Statistique Canada, Recensement canadien de 2011.

⁴ Ibid.



**POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Les objectifs de la politique de parité

Objectif général

- Atteindre une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes.
- Instaurer une culture de l'égalité dans tous les champs de compétence de la municipalité et parmi la population.





PLAN D'ACTION POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Au sein de la gouvernance :

Objectifs spécifiques	Moyens	Indicateurs	Échéance
1. Augmenter le nombre et la participation des femmes au sein des instances décisionnelles et consultatives.	<p>Déléguer des femmes sur les différents comités et dans les représentations.</p> <p>Adopter le principe d'alternance homme-femme pour les postes de présidence et de co-présidence, de maïresse suppléante, etc.).</p> <p>Solliciter de nouveaux réseaux et interpeler des futures candidates en vue de préparer la relève.</p>	<p>Plus de femmes élues aux prochaines élections.</p> <p>Présence des femmes dans les postes de <i>leadership</i>.</p> <p>De nouvelles candidatures féminines pour les élections municipales.</p>	En continu
2. Soutenir les élus pour qu'elles soient à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.	<p>Attribuer des dossiers en fonction des forces et préférences de chacun et chacune.</p> <p>Adopter des règles d'éthique pour faire face aux comportements sexistes.</p> <p>Faire des séances d'informations et de formation sur les rôles, mandats et le fonctionnement des différents comités (dans le cadre des matinées causées ou dans le bulletin municipal)⁴.</p>	<p>Nombre de dossiers attribués.</p> <p>Les comportements sexistes ne sont pas tolérés.</p> <p>Règles d'éthique adoptées.</p> <p>Une séance ou 2 par année.</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016</p>
3. Favoriser la participation citoyenne et des élus.	<p>S'assurer qu'il y ait des structures d'accueil pour les enfants durant les rencontres (dans le cadre des matinées causées, évaluer la possibilité de mettre sur pied une halte-garderie avec des bénévoles, ou d'offrir des jeux pour la participation des plus jeunes).</p> <p>Adapter les horaires de rencontre en fonction des disponibilités de chacun et chacune.</p> <p>Recruter des citoyens et des citoyennes de toutes les instances.</p> <p>Favoriser la répartition égale des tâches au sein du conseil et dans les différents comités</p> <p>Varié le rôle des membres du conseil (secrétariat, animation, participation)</p>	<p>Une meilleure participation citoyenne des parents.</p>	En continue



PLAN D'ACTION POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans la régie interne

Objectifs spécifiques	Moyens	Indicateurs	Échéance
4. Adopter des mesures d'équité dans l'équipe de travail.	<p>Offrir des emplois qui s'adressent aux femmes et aux hommes.</p> <p>Élaborer une politique de conditions de travail pour le personnel et le conseil municipal qui inclura des mesures de conciliation travail-famille-études.</p>	<p>Affichage des postes en démontrant une ouverture pour les deux sexes.</p> <p>Une meilleure répartition homme-femme dans le personnel.</p> <p>Document de la politique incluant des mesures telles que : Horaires souples, congés pour obligations familiales, etc.</p>	<p>En continue</p> <p>2017</p>
5. Avoir une communication qui démontre notre engagement envers la parité	<p>Adapter nos communications à la rédaction épicoëne.</p> <p>Diffuser la nouvelle Politique d'égalité et l'engagement de la municipalité envers une meilleure représentation homme-femme.</p> <p>Célébrer le 8 mars, Journée internationale des femmes et en profiter pour faire le bilan de la politique de parité.</p>	<p>Liste des textes adaptés. (bulletins municipaux)</p> <p>Présence dans les médias, distribution du document.</p>	<p>Trimestriel</p> <p>2017</p> <p>8 mars de chaque année.</p>



**POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Au sein de la Gouvernance

- Augmenter le nombre et la participation des femmes au sein des instances décisionnelles et consultatives.
- Soutenir les élues pour qu'elles soient à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.
- Favoriser la participation citoyenne de toutes et de tous.

Dans la régie interne

- Adopter des mesures d'équité dans l'équipe de travail.
- Avoir une communication qui démontre notre engagement envers la parité.



Dans les services offerts

- Améliorer l'accessibilité des services et activités en tenant compte des différences entre les hommes et les femmes.

L'adoption du plan d'action

En adoptant cette politique, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé s'engage à adopter un plan d'action et à mettre des moyens en œuvre pour assurer sa vitalité.

Mesures de mise en œuvre de la politique

Cette politique sera évaluée lors de la journée internationale des femmes, le 8 mars de chaque année, par la personne responsable de la politique,



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

690, ch. St-Jean
Sainte-Marie-Salomé (Qc) J0K 2Z0
450 839-6212
info@sainte-marie-salome.ca

Extrait de résolution de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé, qui s'est tenue le 5 octobre 2015, à 20h, au 121 ch. Viger, à Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Madame Diane Trépanier

Monsieur Jean Jetté

Madame Edith Anctil

Monsieur Benoit Tousignant

Monsieur René Gareau

Monsieur Jonathan Ladouceur

Madame Denise Desmarais, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Politique de parité

R 162-2015

Attendu que l'égalité de droit signifie qu'en regard des lois et des politiques, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de leur vie ;

Attendu que l'égalité de fait complète l'égalité de droit en cherchant à réaliser, au-delà des lois, l'égalité réelle dans la société. Elle oppose comme exigence des conditions sociales économiques, culturelles égales pour les deux sexes ;

Attendu que pour suivre l'esprit de la politique pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait du gouvernement du Québec, les conseils municipaux et les instances de la région ont besoin d'une volonté claire et affirmée pour continuer d'avancer vers une égalité réelle entre femmes et homme ;

Attendu que tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse e Sainte-Marie-Salomé souhaitent contribuer au développement de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes et proclamons notre volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation ;



Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

690, ch. St-Jean
Sainte-Marie-Salomé (Qc) J0K 2Z0
450 839-6212
info@sainte-marie-salome.ca

En conséquence, il est proposé par Jean Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sainte-Marie-Salomé s'engage à :

- Avoir une ouverture sur l'équité.
- Démontre une volonté d'agir.
- Former un comité porteur ou nommer une personne porteuse responsable.
- Rédiger et adopter une politique de parité au sein de notre organisation.
- Rédiger, adopter et mettre en œuvre un plan d'action.
- Mettre des mécanismes en place pour faire le suivi de la politique et de son plan d'action.
- Faire connaître notre engagement.

***DONNÉ À SAINTE-MARIE-SALOMÉ
CE 6^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020.***

P. Mercier

**Directeur général et secrétaire-trésorier
Pierre Mercier**